

folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XXII

32^e Année — N° 3

AUTOMNE 1969

135

FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevieille

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevieille

par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

22, Rue du Palais

Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

87, Rue Voltaire

Carcassonne

TOME XXII

32^e Année — N° 3

AUTOMNE 1969

RÉDACTION : René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement : 7 F par an — Prix au Numéro : 2 F.

Adresser le montant au :

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques », 7, Rue Trivalle, Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier.

FOLKLORE

(Tome XXII - 32^e Année - N° 3 - Automne 1969)

S O M M A I R E

CHARLES JOISTEN

Rites de terminaison des Veillées en Dauphiné.

ROGER NEGRE

Occitan et Catalan à l'Eglise.

SIMONE BRISSAUD

Colliers de fête de bovidés dans la montagne du Tarn.

JOSEPH MAFFRE

Le moine changé en âne (conte populaire audois).



BIBLIOGRAPHIE

R. NELLI : *La vie quotidienne des Cathares en Languedoc au XIII^e siècle.* Paris. Hachette, 1969. (U. Gibert).

rites de terminaison des veillées en Dauphiné

Les veillées, ces réunions entre voisins ou habitants de plusieurs hameaux isolés, avaient lieu pendant l'hiver dans la pièce la plus vaste de la maison ou dans l'écurie même, par économie du bois de chauffage. Jusqu'à la guerre de 1914-1918, elles furent, en Dauphiné comme en d'autres régions, l'un des éléments les plus importants de la vie communautaire paysanne. Tandis que les travaux extérieurs se pliaient à la lenteur du rythme hivernal, les veillées devenaient au cœur de la vie rurale un foyer d'activités individuelles et collectives, manuelles et intellectuelles, variables suivant les caractères économiques et ethnographiques de chaque région : le teillage du chanvre, le triage des noix, les travaux de vannerie, de filage, de tricotage, la confection et la réparation des outils alternaient avec des divertissements traditionnels tels que jeux, chants, danses au son de l'accordéon ou du violon, récitation de contes... Une collation prise en commun terminait habituellement la soirée.

Le « phénomène veillées » dans sa totalité mériterait de faire l'objet d'une étude approfondie (1). Nous nous bornerons à décrire un rite qui lui est intimement lié, par lequel on marquait, dans certaines localités de l'Isère et des Hautes-Alpes, la fin des veillées ou, plus rarement, la fin de certains travaux périodiques en relation avec les veillées. Ce rite consistait à « noyer les veillées » de façon symbolique à une date fixée généralement le 25 mars. Le jour de l'Annonciation, dénommé populairement Notre-Dame de Mars, est en effet celui où les veillées prennent fin en Dauphiné, alors qu'elles ont commencé le 8 septembre, à Notre-Dame de Septembre. Parmi les dictons qui évoquent ces

(1) Nous avons réuni pour les trois départements dauphinois (Isère, Hautes-Alpes, Drôme) une documentation, encore inédite, sur les veillées. Ce sujet a été traité par Louis Cortès, *La veillée en Oisans vers 1820*, dans le *Bulletin de la Société dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie*, t. 26, 1929, p. 7-14. D'autres renseignements sont dispersés dans des monographies communales. Pour des éléments bibliographiques généraux, cf. Van Gennep, *Manuel*, t. III, p. 418-421.

deux dates limites, citons celui que nous avons relevé à Saint-Jean-Saint-Nicolas (Hautes-Alpes) :

*A Nostre-Damé de Setembre,
Lé veillas soun de reprendre.
Ou vin-cinq mars,
Lé veillas soun sou lé bancs (2).*

L'ancien archiviste de l'Isère J.-J.-A. Pilot de Thorey notait, vers 1882, dans son ouvrage *Usages, fêtes et coutumes existant ou ayant existé en Dauphiné* : « Les veillées cessent d'habitude à la Notre-Dame de mars (25 de ce mois), de même qu'elles commencent à la Notre-Dame de septembre (8 septembre). Lorsque les veillées finissent, les ouvriers (3) font en quelques lieux des feux de joie ; à Grenoble, ils placent quatre bouts de chandelle aux quatre coins d'une planche mise sur l'Isère ; ce qui s'appelle, vulgairement parlant : *embarquer les veillées pour Beaucaire* » (4).

Ce texte a été repris et diversement commenté par plusieurs auteurs : P. Sébillot (5), A. Van Gennep (6), G. Bidault de l'Isle (7) et, en dernier lieu, par J. Meillot (8). Sous prétexte d'expliquer l'origine et le sens de la formule « embarquer les veillées pour Beaucaire », Jean Meillot, qui cite Bidault de l'Isle mais ignore Pilot de Thorey, développe une longue argumentation à caractère littéraire sans rapport avec le sujet, alors que l'explication simple donnée par Pilot de Thorey est évidente :

« A une époque où, avant les guerres de religion, nos routes étaient assez peu fréquentées, les transports, soit de notre ville [Grenoble] au dehors, soit du dehors pour notre ville, se faisaient généralement par eau. Beaucaire, à cause de l'importance de ses foires, et, par sa position sur le Rhône, était alors pour Grenoble

(2) A Notre-Dame de Septembre — Les veillées sont de reprendre — Au vingt-cinq mars — Les veillées sont sous les bancs. (Recueilli par l'auteur en mai 1955 auprès d'Elodie Faure-Vidal, 69 ans, Les Roranches, commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas).

(3) Pilot de Thorey ne précise malheureusement pas à quelle corporation appartiennent ces ouvriers.

(4) J.-J.-A. Pilot de Thorey, *Usages, fêtes et coutumes existant ou ayant existé en Dauphiné*, Grenoble, s.d. (1882), 2 vol., t. I, p. 31-32.

(5) Paul Sébillot, *Le Folklore de France*, t. II, Paris, 1905, p. 367.

(6) Arnold Van Gennep, *Le Folklore du Dauphiné (Isère)*, t. II, Paris, 1932, p. 278.

(7) G. Bidault de l'Isle, *Vieux dictons de nos campagnes*, Paris, 1952, t. I, p. 222.

(8) Jean Meillot, *Questions de folklore et de langage*, Sancerre, 1964, p. 153-158.

un point central de son commerce et de ses approvisionnements. Il s'en suit que l'adage ci-dessus : *embarquer les veillées pour Beaucaire*, compte déjà une certaine ancienneté et qu'il doit dater au moins du XVI^e siècle » (9). Il n'est pas inutile de rappeler que la navigation sur l'Isère par bateaux, attestée dès le Moyen Age, n'a cessé qu'à la fin du XIX^e siècle (10).

A la même époque, à 17 km de Grenoble, la petite ville de Vizille connaissait deux coutumes semblables marquant la fin de deux séries de travaux qui avaient lieu pendant les veillées : la *mondaison* des noix et le teillage du chanvre. Elles sont consignées dans une étude du lieutenant-colonel Cavard sur les *Légendes et coutumes vizilloises*. A Vizille, « les noix soigneusement récoltées, étaient *mondées*, dans les familles, au cours des longues soirées d'hiver. Ainsi *mondées*, c'est-à-dire débarrassées de leurs coquilles, les noix donnaient les *cambes* (ou cerneaux) qui étaient portées à l'huilerie ». On célébrait chaque année une « fête des noix » à la fin de la *mondaison*. Dans la soirée du dimanche précédant la mi-carême, les jeunes enfants se réunissaient le long d'une rigole d'eau claire venant de la fontaine principale du quartier du Château de Paille et mettaient à l'eau des coquilles de noix à demi remplies d'huile et pourvues d'une courte mèche préalablement allumée par leurs soins. « Ils suivaient, à grands cris, leurs frères embarcations ballotées par les vagues minuscules, mais relativement énormes, de ce torrent en miniature, dont très peu parvenaient, pour cause de naufrage en cours de route, jusque vers l'hôtel de ville. » (11).

Le lieutenant-colonel Cavard décrit ensuite un rite analogue symbolisant la fin du teillage du chanvre. Après avoir souligné l'importance de la culture du chanvre, qui fut, « pendant trois ou quatre siècles, la grande richesse de la région vizilloise » et expliqué en quoi consistait le teillage et le peignage du chanvre (12), l'auteur poursuit en ces termes :

(9) Pilot de Thorey, *op. cit.*, p. 32.

(10) Le Musée Dauphinois, à Grenoble, possède l'ancre du dernier batelier de l'Isère. Cf. catalogue d'exposition *Trésors du Musée Dauphinois, Grenoble, Sainte-Marie d'En Haut*, 1968, p. 116-118, nos 136 et 137 (éléments bibliographiques sur le sujet).

(11) Lieutenant-colonel Cavard, *Légendes et coutumes vizilloises*, Bulletin de l'Académie Delphinale, 6^e série, tomes 15 - 16 - 17, 1944, 1945 et 1946, Grenoble, 1947, p. 196-197.

(12) « Le teillage était l'opération consistant à séparer les tiges devenues blanchâtres, dures et cassantes, de la fibre qui les entourait. C'était un travail délicat puisque les fibres avaient une valeur d'autant plus grande qu'elles étaient plus longues ; il s'agissait donc, à la fois, de ne pas casser les fibres et aussi de n'en laisser que le moins possible sur les tiges devenues très fragiles. Le chanvre, ainsi teillé, était mis en

« Jusque vers 1875, la fin du teillage était marquée à Vizille, dans l'après-midi du samedi précédant le dimanche de la Passion, par une fête coutumière dont l'origine n'a pu être retrouvée. Ce jour-là, sur le canal du moulin, dès sa sortie du parc, les jeunes gens mettaient à l'eau des sortes de petits bateaux ou de radeaux, ayant parfois jusqu'à un mètre de longueur, formés exclusivement de chandillons reliés entre eux par du chanvre. Sur chacun d'eux était placé un morceau de chandelle ou de bougie que le propriétaire du bateau allumait au départ. Le maximum de la gloire était acquis à la petite embarcation qui s'engageait, la première, sous le pont de « Paradis » avec son lumignon allumé. La foule des spectateurs était alors très dense sur la place du Château, surtout vers le parapet du pont de « Paradis » où siégeait le jury, invariablement composé de cinq peigneurs de chanvre. C'était la fête particulière du quartier de « Paradis » appelé aussi « en Paradis » dans les actes établis, de 1598 à 1622, par Chaléon et Dumolard, notaires royaux et delphinaux de Vizille » (13).

Nous n'avons pu trouver d'autres localisations dans le département de l'Isère ; dans la Drôme le rite ne semble pas connu, mais il est à nouveau assez largement répandu dans le sud-ouest des Hautes-Alpes, où nous avons recueilli plusieurs témoignages directs auprès d'informateurs ruraux.

Pour marquer la fin des veillées, à Manteyer, on *noyait* des bougies allumées en les jetant dans un marais (14).

A Châteauneuf-d'Oze, le 25 mars, on *tuait les lumes* (lumières) dans un but identique : on faisait voguer dans une bassine d'eau des coquilles de noix emplies d'huile, munies de petites mèches enflammées (15). Au Chazal, hameau de la commune de Château-

énormes nœuds ou tresses (les bourrons). Il était alors livré au peignage. Ainsi peigné, plus ou moins finement, suivant sa qualité et sa destination, le chanvre devenait cordes, à Vizille, où peigneurs et cordiers étaient nombreux, ou bien devenait fil, puis toile, grâce aux fileuses à rouet et aux tisserands dont l'industrie s'exerçait surtout au « château de paille », dans le quartier avoisinant la mairie et dans les hameaux et villages du canton.

« Privé de son enveloppe de fibre, la tige, presque absolument blanche, était dénommée *chandillon* parce que, brûlant facilement, elle donnait une flamme très vive, plus claire que celle d'une chandelle ; on l'appelait aussi *chenevotte*, ou *chenevot* ; ce nom, évidemment dérivé de chanvre, a été conservé par notre patois dauphinois. » (Cavard, *op. cit.*, p. 198).

(13) Cavard, *op. cit.*, p. 198-199.

(14) Recueilli en octobre 1959 auprès de M. Jean Chevallier, 78 ans, cultivateur, Manteyer.

(15) Recueilli en juin 1958 à Châteauneuf-d'Oze.

neuf-d'Oze, les habitants *noyaient les lumes* au Drouzet, torrent affluent du Petit Buëch (16).

Vers la fin du mois de mars, sans autre précision, les enfants du Saix fabriquaient un mannequin avec de la paille et du vieux drap, fixaient une bougie sur sa tête et, prenant eux-mêmes une bougie à la main, ils allaient le noyer à la Maraise, affluent du Petit Buëch. « Ça voulait dire qu'on n'avait plus besoin de lumière », explique l'informateur (17).

Le préfet Ladoucette a laissé une description de la coutume telle que les enfants du bourg de Serres la pratiquaient au milieu du XIX^e siècle : « A Serres, le 25 mars, jour où les veillées y finissent, les enfants ramassent des coquilles de limaçon, qu'ils remplissent d'huile ; ils y adaptent de petites mèches et les disposent sur des planches qu'ils portent sur le Buëch ; dès que la nuit couvre l'horizon de ses ombres, on voit sur la rivière des lumières flottantes » (18).

Marcel Provence apporte des détails supplémentaires sur la coutume serroise :

« On veillait dans les fermes, dans les plus vastes, sept à huit fermes, dans des écuries immenses où chaque veilleur arrivant, donnait sa contribution à la dépense de l'huile de noix du *calen* [lampe à huile]. On ne veillait qu'au gros de l'hiver. A la Chandeleur, fini le cycle.

« Pour la *Candelousa*, on *noyait les lumes*. Chaque veillée (nous avons vu qu'il y en avait sept à huit) préparait son radeau, une planche sur laquelle étaient fixées avec de la *péga* (poix) des coquilles de noix ou des coquilles d'escargots. Dans ces coquilles on versait un peu d'huile de noix, qui imbibait quelques centimètres de mèche de coton, placée dans la coquille. Le soir de la Chandeleur, tout Serres était en fête ! Les veilleurs, la nuit venue, descendaient sur les bords du Buëch. Toute la flottille de planches illuminées était mise à l'eau avec grande précaution. Au signal donné par la plus vieille des veilleuses, les planches illuminées étaient lâchées au fil de l'eau.

« Le courant du Buëch est faible, peu de pente. Tout doucement les *lumes* descendaient, disparaissaient à un coude de la rivière. La farandole lumineuse s'enfonçait dans la nuit. Et dans

(16) Recueilli en juin 1958.

(17) Recueilli en mai 1955 auprès de M. Louis Bégou, 77 ans, Hospice d'Embrun ; l'information vaut pour Le Saix.

(18) J.-C.-F. Ladoucette, *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, 3^e édition, Paris, 1848, p. 552. Repris par Van Gennep, *Le Folklore des Hautes-Alpes*, t. I, Paris, 1946, p. 381, et par Henry Thivot, *La vie privée dans les Hautes-Alpes vers le milieu du XIX^e siècle*, La Tronche-Montfleury, 1966, p. 224-225.

Serres c'était une autre farandole de toute la jeunesse. On avait noyé le lume, on était content. On avait satisfait à quelque divinité secrète. [sic] [...]

« M. Terrier, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Mignet, adjoint au maire d'Aix et alpin fidèle aux souvenirs de son pays, à qui je dois ces indications, me dit que l'on a ainsi lancé les lumes jusqu'en 1870. Une vieille serroise de 80 ans a dit à M. Terrier, l'autre jour (1938), que dans son enfance, elle voyait de sa fenêtre de petite fille, les lumes s'en aller sur le Buëch, au soir de la Chandeleur... » (19).

Nous pensons, avec Van Gennep, que « c'est par erreur que Marcel Provence, se fiant au témoignage de M. Terrier, fixe à la Chandeleur une terminaison cérémonialisée de la fin des veillées à Serres, qui ne s'exécutait autrefois dans cette localité que le 25 mars, dit Notre-Dame de Mars » (20).

A Orpierre et dans tout le canton, « le 25 mars, jour fixé comme la fin des veillées, on dit que ce jour-là on doit « noyer les lumières ». Il paraît qu'autrefois, vers la tombée de la nuit, chaque patronne de ménage prenait la lumière (le *qualin*) qui servait habituellement à éclairer la maison ; elle l'allumait et aussitôt allait la tremper soit dans le bassin de la fontaine, soit dans la rivière » (21).

A Sainte-Colombe, au hameau des Bégües, on « noyait les lumières » à la fin des veillées également fixée le 25 mars (22).

A La Piarre, ce n'est pas le 25, mais le 19 mars, jour de la saint Joseph, qu'on « noyait les lumes » ; l'expression seule subsiste, mais il est vraisemblable que le rite correspondant existait également dans cette localité. On prenait ce soir-là, à l'écurie, un petit

(19) Marcel Provence, *La Chandeleur en Provence*, Aix, Editions du Feu, 1938, p. 21-23 ; *ibid.*, *Traditions populaires du Buëch, l'ancienne fête des Lumes à Serres*, Petit Marseillais du 22 janvier 1938. Document repris par Van Gennep, *Le Folklore des Hautes-Alpes*, t. I, p. 381, et par Jean Imbert, *Histoire de Serres et des Serrois*, La Tronche-Montfleury, 1966, p. 221.

(20) Van Gennep, *Le Folklore des Hautes-Alpes*, t. I, p. 370.

(21) Van Gennep, *op. cit.*, t. I, p. 381, d'après Paul Plat et Charles Peabody, *Folklore de la France méridionale (Hautes-Alpes)*, *Revue des Traditions populaires*, t. XXVIII, 1913, p. 355.

(22) Recueilli en juillet 1956 auprès de Mme Barjovel, 87 ans, La Bégüe, commune de Méreuil ; l'information vaut pour Les Bégües, commune de Sainte-Colombe.

repas dénommé *raboule* (23), composé de pommes de terre, de saucisson et de fromage (24).

* * *

Si l'on examine les données ci-dessus, on aboutit à quelques constatations quant à la localisation, aux caractères sociaux, à la signification, à la nature et à la datation du rite.

Celui-ci, à notre connaissance, n'est connu que dans deux régions dauphinoises distinctes : l'Isère centrale (deux points : Grenoble et Vizille) et le sud-ouest des Hautes-Alpes où les sept points de localisation (Manteyer, Châteauneuf-d'Oze, Le Saix, Serres, Orpierre, Sainte-Colombe, La Pierre) semblent indiquer l'existence d'une zone folklorique homogène.

Le rite revêt un caractère urbain et corporatif à Grenoble et Vizille (« ouvriers », peigneurs de chanvre), semi-urbain, semi-rural dans les bourgades de Serres et d'Orpierre, et nettement rural dans le reste des Hautes-Alpes.

Dans trois cas (Vizille, Le Saix, Serres), on notera que les participants sont des enfants ; à Orpierre seulement, il est question de la « patronne de ménage ».

Partout la signification que l'on attache au rite est la même : symbolisation de la fin des veillées ou de certains travaux périodiques en relation avec elles.

La nature du geste rituel relève, à travers ses variantes, d'une conception unique : la lumière devenue inutile est supprimée symboliquement. De la forme la plus simple (bougies « noyées » dans un marais, immersion de la lampe à huile dans une fontaine ou une rivière), on passe à une forme plus « dramatisée » qui consiste à mettre à l'eau les coquilles de noix ou d'escargots formant luminaires.

Exceptionnelle est la personnification des veillées, sous la forme d'un mannequin surmonté d'une bougie, que l'on va noyer dans un torrent ; elle pourrait être inspirée des personnifications de

(23) *Raboule, reboule, revolle*, etc., s.f. : nom donné en Dauphiné au repas qui traditionnellement clôt les fenaisons, les moissons, les battages, les vendanges. Cf. Van Gennep, *Le Folklore des Hautes-Alpes*, t. I, p. 279-283, et Van Gennep, *Le Folklore du Dauphiné (Isère)*, t. II, Paris, 1933, p. 400-421.

(24) Recueilli en juin 1958 auprès de Mme Eulalie Bégou, née Vincent, 89 ans, La Pierre. A Sigoyer, selon Van Gennep, les cordonniers terminent les veillées le 19 mars « en éteignant leurs lumières, parce qu'à partir de cette date les jours sont plus longs que les nuits ». (*Le Folklore des Hautes-Alpes*, t. I, p. 382). A Sigottier (Hautes-Alpes), les veillées se terminent aussi le 19 mars (document inédit).

Carnaval que l'on détruit rituellement chaque année par le feu ou par l'eau.

La date la plus répandue à laquelle se place le rite en Dauphiné est sans conteste le 25 mars, jour de l'Annonciation. Celle du 2 février (Chandeleur) donnée pour Serres par Marcel Provence semble douteuse (25). Il reste le 19 mars (document de La Piarre) qui, avec le 25 du même mois, est très proche de l'équinoxe de printemps : la coïncidence n'est peut-être pas fortuite. A ces deux dates fixes s'ajoutent les deux dates mobiles de Vizille, déterminées par la fête de Pâques : le dimanche précédant la mi-carême et le samedi précédant le dimanche de la Passion. On remarquera la coexistence au sein d'une même localité de deux usages semblables fixés à des dates rapprochées.

* * *

Loin d'appartenir en propre au folklore dauphinois, la cérémonie de la noyade des veillées se retrouve notamment dans le Comtat Venaissin, en Savoie, en Suisse, dans la Marche, en Champagne, en Lorraine, dans le Grand-Duché de Luxembourg et en Wallonie. Elle est plus ou moins intensément répandue selon les régions et se déroule selon un processus qui varie surtout dans les détails.

A Jonquières (Vaucluse), le 25 mars, les *tavelleuses*, jeunes filles qui travaillaient aux *tavelles*, c'est-à-dire aux moulins à dévider la soie, décoraient une sorte de radeau avec des rubans et des rameaux de buis, y plaçaient deux poupées et des coquilles d'escargots garnies d'huile et de mèches qu'elles allumaient, puis elles abandonnaient au courant d'un ruisseau l'esquif et sa cargaison (26). A Velleron, autre localité vaclusienne, à la fin de l'hiver les « gens de métiers » portaient à la Sorgue de petits radeaux de bois sur lesquels ils plantaient des « lumières » et qu'ils lâchaient au fil du courant (27).

En Haute-Savoie, dans la région de Bonneville, quand au prin-

(25) On notera pourtant que dans l'Yonne, au village de Maligny, les veillées doivent cesser à la Chandeleur « surtout pour les ouvrières en maison qui, avant de quitter l'ouvrage, étaient tenues d'user la chandelle allumée à la tombée de la nuit. » (Ch. Moiset, *Les usages, croyances, traditions, superstitions, etc...*, ayant existé autrefois ou existant encore dans les divers pays du département de l'Yonne, Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vol. 42, 1888, p. 14).

(26) Dr Philippe Rey, *Une ancienne coutume provençale*, Revue des Traditions Populaires, t. I, 1886, p. 365.

(27) Léon Carias, *Les radeaux lumineux de la Sorgue*, Revue des Traditions Populaires, t. XXXIV, 1919, p. 239-242.

temps les ouvriers avaient fini de « fossoyer » les vignes, ils « prenaient un chat, qu'ils fixaient sur une planche, lui mettaient une chandelle allumée vis-à-vis du nez et allaient porter le tout en chantant au courant de l'Arve » (28).

Pour la Suisse, Hoffmann-Krayer a résumé la tradition ainsi : la noyade des chandelles a lieu le dimanche avant le mardi gras à Winterthur, le 6 mars à Lucerne et à Biltlen (Glarus), le 19 mars dans le canton de Schaffouse, le dimanche de la *Laetare* à Islikon (Thurgovie), le premier vendredi d'avril dans l'Oberland de Zurich, le jeudi saint à Rotterswil (Lucerne). « L'usage consiste en ce que des matières facilement inflammables (poix, copeaux de sapin, torches de paille ou bouts de chandelles) sont placées sur une planche ou dans une betterave creusée et sont enflammées. On les laisse aller à vau-l'eau et l'on accompagne les lumières avec des cris de joie et des chansons » (29). A Islikon, « on monte, avec des bâtons décorés et du papier de couleur, une petite tour sur un tambour en planches. Les transparents portent les symboles de la lune et des étoiles, les figures de la nuit. Au milieu se détache l'inscription : *Fort mit licht!* (Loin la lumière !). Le tout est orné de petits drapeaux ». Un chant rituel accompagne la mise à l'eau (30).

A Aubusson, les ouvriers tapissiers, à une date variable du mois de mars, allaient « jeter les veillées à l'eau » : ils lançaient dans la Creuse le *bateau des veillées*, planchette sur laquelle étaient fixées des chandelles ou des bougies allumées, et que remplaçait parfois un « véritable petit bateau décoré, mâté et gréé » (31).

Dans les anciennes provinces de Champagne et de Lorraine, le rite était particulièrement répandu. Dans la région de Juniville

(28) A. Van Gennep, *Survivances primitives dans les cérémonies agraires de la Savoie et du Dauphiné (Isère)*, Studi e Materiali di Storia delle Religioni, vol. VI, 1930, p. 105-106.

(29) E. Hoffmann-Krayer, *Feste und Braüche des Schweizervolkes*, p. 138, cité par J.M. Remouchamps, *La noyade des veillées, la mise de la chandelle à l'eau et le Grand Feu*, Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne, t. III, n° 29-31, janvier 1933 - juin 1934, p. 132-133.

(30) Hans Schaad, article dans *La terre helvétique*, publiée par H. Brockmann-Jerosch, traduction française de P. Budry, Neuchâtel, 1932, t. II, p. 92-93 ; cité par Remouchamps, *op. cit.*, p. 133-134. Pour la Suisse, cf. encore *La terre helvétique*, t. II, p. 105-106 (Enstringen), et Prof. Sepp, *Die Religion der alten Deutschen und in Fortbestand in Volkssagen*, etc..., Munich, 1890, p. 238 (plusieurs localisations) ; cité par Remouchamps, *op. cit.*, p. 137.

(31) Louis Lacrocq, *Les veillées dans la Creuse*, Revue de folklore français et de folklore colonial, t. V, juillet-octobre 1934, p. 255-256.

(Ardennes), vers le mois de mars, on célébrait la fin des veillées en « brûlant le *piton* » : les enfants faisaient flotter sur la rivière de Retourne un vieux sabot qu'un bout de bougie illuminait (32). A Saint-Etienne-à-Arnes (Ardennes), pour la fin des veillées, le jour du vendredi saint, on noyait le *couperon* (lampe à huile), c'est-à-dire qu'on mettait à l'eau une planchette où était fixée une petite chandelle allumée (33). Guillemot décrit avec amples détails cette coutume telle qu'on la pratiquait dans le département de la Marne le jour du mercredi saint; il assure que c'est le *couperon* lui-même qu'on noyait, mais qu'il était remplacé parfois par une coquille d'œuf ou d'escargot. Le même auteur cite ensuite l'usage qu'avaient les ouvriers fileurs et tisseurs de Suippes de brûler et noyer, le samedi saint, les dernières mèches des quinquets, et celui des ouvriers tanneurs de Châlons-sur-Marne qui plaçaient des bouts de chandelles dans leurs sabots de travail mis à l'eau sur le canal de Mau (34).

Ch. Sadoul brosse un tableau général de la « noyade des *heurshots* » (lampes) en Lorraine, qui avait lieu pour la clôture des veillées à l'une des dates suivantes : sainte Agathe (5 février), saint Grégoire-le-Grand (12 mars), premier dimanche de Carême, ou au début de la Semaine Sainte ; on mettait à l'eau des petits radeaux garnis de lumignons en chantant des refrains annonçant le retour du printemps (35). G. Demeufve, qui complète ces données, nous apprend qu'à Epinal et à Remiremont les enfants mettaient à l'eau des fonds de boîtes de fromage contenant des bouts de chandelles allumées, le soir du jeudi saint (36). Par contre, le folkloriste L.F. Sauvé situait la coutume de Remiremont au premier dimanche de Carême, et il notait que les esquifs étaient constitués par des coquilles de noix garnies de bougies (37). Comme l'usage recueilli par Sauvé avait disparu, selon lui, vers 1870, on peut se demander s'il n'a pas ressurgi ensuite à une date

(32) Communication de M. J. Massiet du Biest à J.M. Remouchamps, *Enquêtes du Musée de la Vie Wallone*, t. III, p. 130-131.

(33) Albert Meyrac, *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*, Charleville, 1890, p. 82-83.

(34) A. Guillemot, *Contes, légendes, vieilles coutumes de la Marne*, Châlons-sur-Marne, 1908, p. 280-291.

(35) Charles Sadoul, *Couvots et pelles à couvots en Lorraine*, *L'Art populaire en France*, 2^e année, 1930, p. 88.

(36) G. Demeufve, *La Noyade des lampes, les « Champs golots »*, *Enquêtes du Musée de la Vie Wallone*, t. II, n° 21-24, 1929-1930, p. 302-303. Cf. également E. Mathis, *Lexique de la Haute-Meurthe*, Saint-Dié, 1931 (au mot « heurshot »), cité par Remouchamps, *op. cit.*

(37) L.F. Sauvé, *Le Folklore des Hautes-Vosges*, Paris, 1889, p. 57. A. Pierrot (*Légendes vosgiennes : le Diable*, *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1947, p. 26) place, lui, la coutume de Remiremont le jour du vendredi saint.

et sous une forme quelque peu modifiées. Près de Metz, une coutume enfantine du même type avait lieu le jour de la saint Sylvestre (38).

La noyade des lampes d'atelier existait autrefois dans le Grand-Duché de Luxembourg, suivant un dicton reproduit dans le *Luxemburger Sprichwörter* de J. R. de Moes (1883), à la sainte Gertrude (17 mars), les menuisiers, tailleurs et cordonniers luxembourgeois jetaient à la rivière leurs lampes à huile (39).

Vers 1871, dans les ateliers de serrurerie de Tournai (Wallonie), le soir du mercredi saint, les ouvriers plaçaient la chandelle qui les éclairait sur une planchette ou dans un vieux sabot qu'ils abandonnaient au fil de l'eau, sur l'Escaut (40). Citons, pour terminer, un rite très proche de ceux décrits précédemment et qui s'inspire de la même idée : dans certains ateliers de la région liégeoise, le verre de lampe qui avait été acheté à la saint Lambert (17 septembre) pour inaugurer le travail à la lumière, était brisé à la saint Joseph (19 mars) lorsque l'éclairage artificiel cessait d'être nécessaire (41).

J. M. Remouchamps qui, dans l'intéressant article cité ci-dessus, avait rassemblé un certain nombre de faits belges, français et suisses relatifs à la noyade des veillées, leur compare la coutume hindoue et turque de l'abandon d'une lampe au fleuve sacré. Le contexte est trop différent, à notre sens, malgré la similitude du geste, pour que le rapprochement soit évident. On peut d'ailleurs pousser beaucoup plus loin les comparaisons ; il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux chapitres que Frazer, dans l'un des volumes de son monumental *Rameau d'Or*, a consacrés à l'expulsion occasionnelle des esprits et à l'expulsion périodique des maux dans un véhicule matériel (42).

En relation plus directe avec le rite que nous étudions est l'interdiction de l'éclairage artificiel après le 25 mars en Estonie, que signale J. M. Remouchamps d'après une communication de

(38) Communication de M. R. de Westphalen à J. M. Remouchamps, *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. III, p. 135-136. Cf. Zéliqzon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, 1924, p. 612 (au mot « Sauvè (sint) »).

(39) Cité par J. M. Remouchamps dans les enquêtes du Musée de la Vie Wallonne, t. III, p. 130, d'après un article de Léo Senninger paru dans la *Luxemburger Zeitung* du 17 mars 1932.

(40) René Desclée, *Mettre les chandelles à l'eau*, *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. II, n° 21-24, 1929-1930, p. 301.

(41) Séraphin Degueldre, *Le bris du verre de la lampe*, *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, *ibid.*, p. 303.

(42) James Georges Frazer, *Le Bouc émissaire, étude comparée d'histoire des religions*, traduction française par Pierre Sayn, Paris, 1925, cf. notamment p. 165-200.

M.F. Leinbock, directeur du Musée national estonien de Tartu : la non observance de l'interdiction aurait influencé défavorablement la croissance du blé. Remouchamps en concluait à la possibilité d'un rite d'origine agraire qui, par la suite, aurait été adopté par les artisans et ouvriers des villes. Il écrivait par ailleurs (*Enquêtes*, t. II, p. 303) : « Ces différents gestes symboliques semblent bien être le legs de rites anciens dus à la croyance qu'il était prudent, lorsque la lumière solaire reprenait tout son éclat, de se débarrasser de l'instrument dont on s'était servi, pendant l'hiver, pour s'éclairer ».

Louis Lacrocq pensait que ces rites « célèbrent l'arrivée du Printemps par un acte symbolique : la destruction de l'objet dont on a eu besoin pendant la saison où la nuit vient tôt ». Quant à Sébillot, il supposait que les coutumes de Grenoble, Remiremont, etc., pouvaient se rattacher à un « culte ancien ». Critiquant l'interprétation de Sébillot, Van Gennep affirmait (*Survivances primitives*, p. 107) : « J'y vois de préférence une forme normale de l'un de ces rites particuliers de passage que je propose d'appeler « rites de commencement et de fin ». Nous nous arrêterons volontiers à cette dernière opinion qui, dans l'état actuel de nos connaissances, nous paraît la mieux fondée.

CHARLES JOISTEN

Conservateur adjoint
au Musée Dauphinois.

OCCITAN et CATALAN à l'ÉGLISE

Dans le numéro 133 de Folklore, nous avons publié une longue réponse au questionnaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Montpellier sur : « Le Français et l'Occitan à l'Église au cours du XVII^e et XVIII^e siècle ». (Voir Folklore, n^o 130). Il nous semblait avoir tout dit de ce que nous savions à ce sujet, et nous souhaitions voir venir d'autres points de notre Languedoc des renseignements complémentaires. Or, un document très intéressant vient de nous être communiqué par M. le chanoine Gabriel Sarraute, et il nous paraît opportun de le faire connaître à nos amis de la revue.

Dans notre réponse, nous parlions de l'usage que faisait à Montréal notre curé-doyen Gardel (1837-1863) dans certaines de ses homélies et dans ses conversations avec ses paroissiens. Nous parlions aussi de la permission donnée aux curés de campagne, encore au début du XX^e siècle, de prêcher en occitan, et de l'entraînement à la prédication en occitan pratiqué au Grand Séminaire de Carcassonne à la même époque pendant une partie des cours d'éloquence, au moins pour ceux des futurs prêtres destinés à exercer leur sacerdoce dans les régions rurales de notre diocèse. Il nous semblait que, pour ce qui était du curé-doyen Gardel, il fallait voir dans sa façon d'agir un souci d'efficacité et une tolérance de son ordinaire et que, pour les jeunes séminaristes, il s'agissait sans doute de la survivance attardée d'une pratique jugée encore utile dans certains cas. Mais voici qu'une lettre de Mgr de la Porte, en date du 13 Décembre 1822, fait apparaître le problème sous un jour nouveau. Qu'on en juge d'après ce qu'on va lire :

13 Décembre 1822.

Lettre de Mgr l'Evêque de Carcassonne

à Messieurs les Curés, desservants et vicaires des Paroisses
de l'ancien diocèse de Narbonne.

Depuis longtemps, mes chers coopérateurs, j'avais été singulièrement frappé et bien douloureusement affligé des plantes que vous me portiez vous-mêmes sur la profonde ignorance dans laquelle croupissait la majorité de vos paroissiens, malgré les fréquentes instructions que vous leur faisiez avec tout le zèle de bons et charitables pasteurs. Depuis longtemps, je vous indiquais,

comme l'unique cause de leur ignorance, l'usage plus qu'absurde où l'on était, dans votre diocèse, de faire les prônes, les instructions et souvent même les catéchismes, dans une langue que la majeure partie de vos paroissiens ne comprend pas. Une de ces infortunées victimes de la persécution excitée contre les ministres de la religion dans la malheureuse Espagne, que j'envverrais prêcher en catalan dans vos paroisses, y serait peut-être plus généralement comprise que vous ne l'êtes lorsque vous leur prêchez ou que vous cherchez à les instruire en français. Dans cette conviction, je vous ai souvent et très souvent manifesté le désir que j'avais de vous voir secouer le jour déshonorant de l'usage et de l'habitude, et d'apprendre que vous faisiez comme tous les prêtres du reste de mon diocèse, lesquels ne parlent en chaire et à l'église à leurs paroissiens que le langage qu'ils leur parlent et que vous leur parlez vous-même dans vos maisons lorsque vous voulez qu'ils vous comprennent, je veux dire le patois du pays.

La manifestation de mes désirs et de mes intentions n'a pas été jusqu'à présent suffisante, pour un grand nombre d'entre vous, (je sais qu'il y a des exceptions : le canton de Limoux presque en entier par exemple, et le Razès), pour vous faire abandonner votre détestable routine ; vous avez paru craindre quelques plaintes des habitants de la campagne. Je me vois forcé de donner des ordres et j'aurai peut-être à me reprocher au dernier jour de ne pas les avoir donnés plus tôt.

J'ai témoigné aux Missionnaires qui viennent de donner une mission à Giestas la nécessité de le parler que patois, de ne pas prononcer un mot de français. Ils l'ont sentie, cette absolue nécessité, et ce premier essai a parfaitement réussi ; et les peuples qui ont accouru à ces instructions, bien loin de s'en formaliser, en ont témoigné leur satisfaction, et ne pouvaient s'empêcher de dire : au moins, nous comprenons à présent ce que l'on nous prêche. Ces messieurs nous parlent un langage qui est le nôtre.

A Narbonne, on a commencé, le premier Dimanche de l'Avent, à faire tous les Dimanches, à la messe, le prône en patois, et l'affluence a étonné ceux-même qui s'y étaient refusés jusqu'à présent, dans la crainte que le peuple, piqué de cette innovation faite à cause de lui, n'en murmurât, et n'affectât de ne pas venir à ces instructions faites en langue vulgaire. Bien loin de là, l'instruction du deuxième Dimanche a été encore plus suivie que celle du premier, et dans la magnifique église de St-Just elle-même, l'on y entend les prônes en cette langue avec autant et même plus de plaisir peut-être que ceux qui sont faits en français, parce que tout le monde les comprend.

En conséquence, mes chers coopérateurs, je vous **ORDONNE** de commencer, dès la réception de cette lettre, (que vous pourrez lire en patois afin que tout votre peuple la comprenne), de com-

mencer, dis-je, dès le premier Dimanche qui suivra la réception de cette lettre, à faire toutes vos instructions en patois, soit prône, soit instruction, soit catéchisme. Que les enfants apprennent la lettre du catéchisme en français (puisqu'il n'en existe pas de traduction en patois), mais expliquez-leur dans leur langue ce que signifie chaque demande et chaque réponse, afin qu'ils vous comprennent. Vous en apprécierez bientôt le bon effet ; bientôt vous n'aurez plus à gémir autant sur l'ignorance de la jeunesse, si vous y mettez surtout le zèle que j'ai lieu d'attendre de vous tous.

Je n'ai pas besoin, j'aime à le croire, de menacer de la moindre peine ecclésiastique ceux qui ne se soumettraient pas à un pareil ordre de la part de leur premier pasteur ; je me contenterai de vous dire que je l'ORDONNE, sous peine de désobéissance formelle, grave et très grave.

Je vous renouvelle à tous et à chacun de vous, mes chers coopérateurs, l'assurance de mes sentiments d'estime et d'affection.

+ A. F., évêque de Carcassonne.

A Carcassonne, Gardel-Tessier, imprimeurs de S.A.R. Monseigneur le Duc d'Angoulême et de Mgr l'Evêque de Carcassonne.

Le style est le style habituel du prélat, assez brillant, sans recherche de périodes trop étudiées, avec une pointe d'humour qui ne messied point et dominé par le souci constant de bien expliciter la pensée. Ce Versaillais n'hésitait pas, assez souvent, à faire preuve d'une franchise brutale et ne nuançait pas sa façon de penser. Le ton est celui d'un évêque parlant en père, affligé par « la profonde ignorance dans laquelle croupissent la majorité des paroissiens » et en maître. N'écrit-il pas, en effet : « Mon désir, trop longtemps resté lettre morte, va devenir un ordre ». Et il compte bien qu'ORDONNER suffira, sans qu'il soit utile de recourir à des sanctions très sévères contre ceux de ces « coopérateurs » qui s'obtineraient à ne pas comprendre l'utilité, la nécessité de l'usage de l'occitan et persisteraient dans une « détestable routine ». Voilà qui est clair, net, brutal même, avec un coup de pointe porté à la partie trop collet-monté du clergé du temps, et une satisfaction donnée en passant, pour notre plus grand plaisir d'ailleurs, au « centre de Limoux, au Razès, à Ginestas, et même à Narbonne » qui a su ouvrir les yeux à temps et tirer la leçon des faits.

Nous nous expliquons à présent pourquoi le curé-doyen de Montréal apportait dans l'usage de l'occitan à l'église ou dans ses rapports avec ses ouailles un manque à peu près total de ce qu'on appelait alors le respect humain (parfois simple hypocrisie des mots et des attitudes), et pourquoi, encore au début du XX^e s., les grands séminaristes continuaient sur une lancée qui était l'instruction de Mgr de la Porte, à savoir : recherche de ce qui est utile et

efficace, surtout dans le domaine du catéchisme, où les explications en langue vernaculaire, à Carcassonne comme dans cette seconde partie du diocèse qu'était Perpignan, devaient pallier la regrettable absence de manuels rédigés en occitan ou en catalan. Volée de bois vert et leçon de bon sens... Nous avouons aimer la saveur de cette lettre, publiée « à Carcassonne, par Gardel-Tessier, imprimeurs de S.A.R. le Duc d'Angoulême et de Mgr l'évêque de Carcassonne ».

Disons aussi que, dans le même numéro de Folklore (133), nous parlions de Mgr de Carsalade, évêque de Perpignan, qui, gascon de naissance, avait compris qu'il ne serait vraiment le maître de ceux qu'il se plaisait à appeler « son peuple » que lorsqu'il aurait acquis la pratique et la maîtrise de la langue catalane. Nous avons, depuis, écrit à ce sujet à notre ami l'abbé Cazes, curé de Villefranche-de-Conflent, et nous sommes heureux de donner ci-dessous l'essentiel de sa réponse :

« Mgr de Carsalade a, je pense, été séduit par le pays catalan, par son histoire, par sa langue, et sa catalanisation fut plus de conviction que de diplomatie. »

...Loin de nous la pensée que la diplomatie ait pu prendre le pas sur la conviction chez ce grand prélat ! Mais nous regrettons que, s'il a écrit et prêché en catalan, ce qui est bien, il ait simplement, en somme, goûté et encouragé la pratique de la langue vernaculaire dans son diocèse, et trouvé bon que le vieux curé de l'abbé Cazes ait prêché en catalan à la première messe, c'est-à-dire « celle des cuisinières ». Mais comme nous regrettons aussi qu'il ne soit pas allé aussi loin qu'un des successeurs de Mgr de la Porte au siège de Perpignan, Mgr Noël Gossail (1) qui sut prendre, comme on dit sans irrévérence sur les rives de la Têt, le taureau par les cornes, puisqu'il n'hésita pas à faire imprimer, en 1898, un catéchisme en catalan (2).

ROGER NEGRE.

(1) Gascon comme lui. Né le 24 décembre 1825 à Beaupuy (Tarn-et-Garonne), et nommé évêque de Perpignan en 1886.

(2) Le secrétaire de Mgr l'Evêque de Perpignan, M. Massot, nous a écrit ce qui suit :

« Mgr Gossail fit publier un catéchisme en catalan en 1898. Nous ne possédons aucun exemplaire de ce catéchisme et ignorons son éditeur ou imprimeur. Peut-être existe-t-il à la Direction des Archives Départementales, où il fut sans doute déposé lors de sa parution. »

COLLIERS DE FÊTE DE BOVIDÉS dans la Montagne du Tarn

Au musée de Ferrières, Olivier Cèbe a rassemblé une collection de colliers de bœufs ou de vaches, en bois, sculpté ou peint, ou l'un et l'autre. Elle s'accroît chaque jour. Ces colliers étaient portés par les animaux à l'occasion des fêtes. Ils sont assez anciens. La plupart datent approximativement de la fin du XVIII^e siècle. Certains sont plus anciens, 1750 environ. Voici, à titre d'exemple, la description de quatre de ces colliers.

Le plus ancien porte le nom de son propriétaire, Jean-Pierre Cauquil, de Lacaze. Les animaux étant accouplés, nous appellerons face intérieure du collier celle qui joute l'animal voisin, et face extérieure, celle qui est entièrement visible. Elle porte les décorations les plus abondantes. Dans ce premier collier, la face extérieure seule est décorée, de motifs sculptés en creux, en entailles, et peints, en rouge et vert. Sous une rangée de losanges, deux ensembles, de composition analogue, mais différents dans leur détail, s'étagent, séparés par l'inscription du nom du propriétaire.

Une croix à branches égales sépare quatre roses logées dans les intervalles de ses branches. Chacune de ces roses porte en son centre un svastika ou rose tournante à quatre pétales ou branches, tournant de gauche à droite. Entre les roses, en prolongement des branches de la croix, quatre fleurs de lis. Dans l'ensemble inférieur, les fleurs de lis sont remplacées par des cœurs évidés, les pétales de roses sont arrondis au lieu d'être en pointe ; et les svastikas sont enfermés dans une ligne brisée circulaire, tandis que dans l'ensemble supérieur ils le sont dans un cercle. Dans les deux ensembles, une ligne brisée circulaire, tandis que dans l'ensemble supérieur ils le sont dans un cercle. Dans les deux ensembles, une ligne brisée circulaire entoure chaque rose.

De nombreux clous de cuivre brillants rehaussent le dessin : un à chaque sommet de losange ; quatorze autour de chaque rose et un en son centre ; un au centre de la croix, et huit petits tout autour ; treize petits au-dessus du nom propre ; deux en bas, aux extrémités.

Un deuxième collier provient des environs de Viane. La face intérieure en est décorée : losanges jaunes sur fond rouge. La face extérieure est sculptée et peinte en jaune, bleu, rouge et vert. Un

même motif se retrouve au-dessus et au-dessous d'un motif central. Celui-ci comporte deux roses jumelles, de six pétales jaunes sur fond rouge, entourées chacune d'un cercle bleu sur fond jaune. Dans chaque intervalle, entre les roses, en haut et en bas, une toute petite rose. Sur les cercles et au centre des deux fleurs, des clous dorés.

Le motif qui se répète identique, de part et d'autre de cet ensemble, consiste en une rosace rayonnante, formée de plusieurs éléments : au centre, une rose de douze pétales, alternativement rouges et verts ; l'encadrant, un cercle bleu portant neuf clous (il y en avait un aussi au centre de la rose) ; tout autour, vingt rayons solaires en dents rouges sur fond jaune ; un cercle bleu enveloppe le tout, il comporte treize clous.

Le troisième collier vient de Viane. La face intérieure en est décorée d'un quadrillage à peine incisé. La face extérieure est sculptée et peinte. En partant du bas, on trouve d'abord une rose tournante à douze pétales en pointe sur un fond rouge pointillé de noir, entourée d'un cercle ; le tout forme le centre d'une rose rouge sur fond jaune pointillé de noir, entourée elle-même d'un nouveau cercle marqué de douze clous dorés.

Au-dessus, encore une rose tournante à douze pétales, mais arrondis, forme le centre d'une rose à dix-huit pétales. Entre ces deux ensembles, deux cœurs évidés.

Enfin, tout à fait en haut du collier, une grande rose à six pétales, seulement peinte, et cloutée.

Un autre collier, de Ferrières, est seulement peint. La face intérieure est faite de bandes superposées ; de bas en haut, des fuseaux rouges encadrés de bleu ; des chevrons rouges à points verts ; une ligne bleue ; des fuseaux rouges. La face extérieure comporte une grande rose centrale, entre deux motifs à base de spirales, en haut et en bas.

Voici le détail du motif central, concentrique : une rose de douze pétales alternativement noirs et bleus, sur fond rouge, inscrite dans un cercle jaune ; un cercle bleu ; un cercle jaune quadrillé de rouge ; un nouveau cercle bleu ; des rayons bleus sur fond rouge ; un dernier cercle bleu.

Le motif inférieur comprend, à partir du bas : deux lignes brisées, vertes à points noirs ; deux spirales jaunes à points noirs, de part et d'autre d'un cœur vert bordé de noir dans un triangle blanc à points noirs.

Le motif supérieur comprend aussi deux spirales jaunes pointillées de noir, de part et d'autre d'une feuille de laurier, rouge, encadrée de vert, avec nervures noires, et sur fond blanc pointillé de noir.

Un dernier collier, qui vient de la région de Ferrières-Vabre, et date de plus de cent ans. Sur la face intérieure, superposés : rose tournante, fuseaux, chevrons. La face extérieure est disposée comme sur le collier précédent. Mais les deux bandes, au-dessus et au-dessous du grand motif central, diffèrent du collier précédent par deux détails. Au-dessus et au-dessous de la bande des spirales, un cœur noir sur fond rouge. Et entre les spirales, deux roses dont l'aspect évoque une anémone de mer, noire sur fond rouge dans un cercle bleu ; elles sont reliées l'une à l'autre par un trait bleu et un trait noir. D'après Olivier Cèbe, ce serait l'image schématique des quatre roues du char (deux fois deux roues superposées) et des deux essieux.

Nous retrouvons sur ces colliers des motifs déjà signalés dans une de nos précédentes études sur l'iconographie de la croix et des symboles religieux en Languedoc, Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, tome LX, 1959. Les fuseaux, toujours de couleur rouge, nous font penser aux churinga, préhistorique ou australien. Mais tous ces dessins sont des symboles de fertilité et de fécondité, qui nous viennent du fond des âges.

SIMONE BRISSAUD.

Conte populaire audois :

Le Moine changé en âne

LO MONJE CAMBIAT EN ASE

Un cop i abia un ome e una fenna que demoraban dins una pichota borda del costad de Rabanet. Eran pas plan rics ; vivian de pauc ; mas se contentaban de ço que levaban. Qualque patanas, de monjas, de lentilhas ; un parelh de cent socas, lor balhavan una pipa de vin claret, e ambe la bodosca ne fasian una outra de vin palhet, et n'avian per tot l'an. Doas crabas lor tenian la lach e, amb la qu'abian de trop, fasian qualque bola de fromaje que vendian per crompar un pichot tesson. Un asot lor servicia per lauricar lo pauc de terra qu'abian, e quand s'en anaban lor portaba los atrasses.

Un jorn donc l'ome era partit ; abia pres l'ase, e, coma era pas pressat, lo tiraba de leng ambe una longa corda per l'i balhar lo leser de prener qualque mosseg. Et marchaba sans se virar en finlatejant.

Vos pas que dos rodaires que lo vèjèron, decidèron d'i prener l'ase. Lo seguiguèron d'a passet e coma lo camin viraba e reviraba, passèron una corda al col de l'ase. Apei l'i quitèron lo cabestre, e del temps que l'a un s'enmenaba l'ase, l'autre seguissia l'ome, lo cabestre a la man. Al cap d'un bricon, lo rodaire turet un cop sec sus la corda per far virar l'ome. Aqueste se viret e penset caser de so n'aut, en vejent un ome lo cabestre a la man, que lo seguissia a la plaça de l'ase. S'avancet e diguet al rodaire : que fasetz aqui ? e ont es l'ase ? Lo rodaire se botet las doas mans sul cap amb un aire que fasia pietat, e diguet : l'ase es ieu. Tu ? Oc ben, eri lo Superior del covent de Lagrassa ; pequeri e Nostre Senhe me metet ase pendant sept ans ; es uei que s'acaba, e sioi tornat ome. — Es pas possible ! — E praco es atal, e me vesetz tot malcorat ; e s'i tenez tornarai a l'estable a la plaça de l'ase e farai ço que fasia. Aco non, un ome pod pas far lo trabalh d'un ase. Venetz a l'ostal que nos cal contar aquel afar a la dona.

Quand arribèron a la borda, la femna en vejent venir lo seu ome sans ase, e lo cabestre als deds, demandet ço que se passaba. I contèron l'affar ; mas tiraba mal d'oc creire. Mas lo rodaire

sapiet tant plan oc dire, que feniguet per oc creire e que l'i faguet de desencusas, se d'azard qualque cop l'abian malmenat : mal estrilhat, un cop d'engraniera, trop cargat, que sabi?... O ! aco's passat ; pei eri ase ; vos cal pas aber de regrets.

La femna diguet alavetz : vo'n podetz pas anar atal ; anatz sopar ambe nos aus e partiretz deman maitin. — Per sopar voli plan perque i a de temps qu'ai pas manjat de fricot ; mas per me me jaire tornarai al canton de l'estable. — Aco no ; dormiretz al leit. Lo lendeman lo rodaire s'en anet.

Quinze jorns aprep, l'ome e la femna anèron a la fiera de San Martin a Limos, per crompar un autre ase. En arribant sul fiera, ço primier que vejèron foguet lor ase, que el tamben los coneguet et faguet ausi un : I, an ! a far tremblar los camus, e brandissia las aurelhas de gauch. Mas els fagueron lo torn e s'en anèron en diguent : Qual te coneïs, que te crompe ; nos aus te cromparem pas ! A ! i es tornat dins lo pecat !

(Recueilli à Laderne).

LE MOINE CHANGE EN ANE

Il y avait une fois un homme et une femme qui habitaient dans une petite ferme du côté de Rabanet. Ils n'étaient pas bien riches ; ils vivaient de peu ; mais ils se contentaient de ce qu'ils récoltaient. Quelques pommes de terre, des haricots, des lentilles ; deux cents pieds de vigne leur donnaient une barrique de vin clair, et avec le marc ils faisaient une seconde barrique de vin de seconde cuvée et ils en avaient assez pour toute l'année. Deux chèvres leur procuraient le lait et celui qu'ils avaient de reste ils faisaient quelques formes de fromage qu'ils vendaient pour acheter un petit cochon. Un petit âne leur servait pour labourer superficiellement le peu de terre qu'ils avaient, et quand ils partaient (à la ville) il leur portait les colis.

Un jour l'homme était parti ; il avait pris l'âne ; et, comme il n'était pas pressé, il le tirait de loin avec une longue corde pour lui donner le loisir de mordre un peu d'herbe. Lui marchait sans se retourner en sifflottant.

Ne voulez-vous pas que deux rodeurs qui le virent décidèrent de lui prendre l'âne. Ils le suivirent pas à pas et comme le chemin tournait et retournait ils passèrent une corte autour du cou de l'âne. Puis ils lui enlevèrent le licou ; et tandis que l'un amenait l'âne, l'autre suivait l'homme le licou à la main. Au bout d'un moment le rodeur tira un coup sec sur la corde pour faire retourner l'homme. Celui-ci se retourna et pensa s'évanouir en voyant un homme le licou à la main qui le suivait à la place de l'âne. Il

s'avança et dit au rodeur : que faites-vous là ? Et où est l'âne ? Le rodeur se mit les deux mains sur la tête avec un air à faire pitié, et dit : l'âne, c'est moi. — Vous ? — Oui, j'étais le supérieur du couvent de Lagrasse ; je péchais et le Bon Dieu me transforma en âne pour sept ans ; c'est aujourd'hui que cela finit et je suis redevenu homme. — C'est pas possible ! — Et pourtant c'est ainsi et vous me voyais tout attristé et si vous y tenez je reviendrai à l'écurie à la place de l'âne et je ferai ce qu'il faisait. — Ah ! ça non, un homme ne peut pas faire le travail d'un âne. Venez à la maison, il nous faut conter cette affaire à ma femme.

Quand ils arrivèrent à la ferme, la femme en voyant venir son mari sans âne et le licou à la main demanda ce qu'il en était. Ils lui racontèrent l'histoire mais elle avait du mal à le croire. Mais le rodeur le lui dit de telle façon qu'elle le crut, et qu'elle lui fit des excuses, si, par hasard, quelques fois ils l'avaient malmené, mal étrillé, un coup de balai, trop chargé, que sais-je ? — Tout ceci est du passé, j'étais alors âne ; il ne faut pas le regretter.

La femme dit alors, vous ne pouvez pas partir comme ceci, vous souperez avec nous et partirez demain matin. — Pour souper je veux bien parce qu'il y a longtemps que je n'ai pas mangé à table ; pour coucher je reviendrai au coin de l'écurie. — Ah ! ça non, vous coucherez au lit. Le lendemain le rodeur partit.

Quinze jours plus tard, l'homme et la femme s'en allèrent à la foire de Saint Martin à Limoux pour acheter un autre âne. En arrivant sur le champ de foire, la première chose qu'ils virent fut leur âne qui, lui aussi, les reconnut et fit entendre un : Hi, han ! à faire trembler les vitres, et remuait les oreilles de joie. Mais eux firent le tour et s'en allèrent en disant : que celui qui te connaît t'achète ; nous ne t'achèterons pas ! Ah ! tu y es revenu dans le péché !

J. MAFFRE.

BIBLIOGRAPHIE

RENÉ NELLI : *La vie quotidienne des Cathares du Languedoc au XIII^e siècle*. Paris. Hachette. 1969.

L'Histoire, avec un grand H, nous relate ce qu'elle appelle les « *Grands Faits* », et elle n'est pas avare de détails sur la vie des « *Grands Hommes* ». En réaction contre cette Histoire, depuis quelques années, on essaye de se pencher sur « *l'Homme* » des

diverses classes de la Société ; et la vie de chaque jour, ce « *terrible quotidien* » a donné naissance à la collection « *La vie quotidienne* » de la librairie Hachette. Il est évident que, dans cette collection qui a un succès mérité, seuls des auteurs ayant une connaissance complète de la période envisagée peuvent se permettre de traiter de tels sujets.

Le dernier ouvrage paru « *La vie quotidienne des Cathares du Languedoc au XIII^e siècle* » est l'œuvre de notre Secrétaire Général René Nelli. Sans nul doute ce livre fera sensation. Nous savons quel intérêt suscite le catharisme non seulement dans le Languedoc ravagé par la Croisade contre les Albigeois, mais encore dans toute la France et dans les pays étrangers. Car le catharisme est à la mode et on ne peut aller à Montségur sans subir le flot envahissant des touristes. (Faut-il s'en réjouir ou bien le déplorer ?). Ce livre vient donc à son heure, car il permettra de dissiper bien des légendes et aidera à mieux comprendre cette période de notre histoire régionale et nationale.

Spécialiste des études médiévales, et plus précisément de la langue d'oc, des troubadours et du catharisme, nul n'était plus qualifié que René Nelli pour faire cette synthèse de la vie quotidienne en Languedoc au XIII^e siècle. Il ne s'agit pas ici d'étudier la Croisade, mais de bien montrer l'influence apportée par la religion nouvelle dans la vie de chacun : Seigneurs, bourgeois, artisans et paysans. Quel était le comportement habituel des Parfaits ? Celui des simples croyants ?... C'est ce que nous trouvons dans une première partie « *Le catharisme triomphant* », véritable fresque de la Société languedocienne au début du XIII^e siècle. Dans une deuxième partie « *Le catharisme persécuté* », nous voyons l'attitude des populations méridionales devant l'Inquisition, et bien entendu leur résistance. Puis, c'est la vie à Montségur et ce qui est souvent peu connu « *Les réactions consulaires et bourgeoises* » matérialisées par des émeutes et des complots à la fin du siècle.

Les deux derniers chapitres « *Les derniers cathares* » et « *Survivance du catharisme* » ne manqueront pas d'intéresser le lecteur. Ils forment la conclusion de ce « *film de la vie des cathares languedociens telle qu'elle s'est déroulée, de 1200 environ à 1350, dans les comtés de Toulouse et de Foix et dans les quatre vicomtés de Trencavel : Carcassonne, Béziers, Albi et Nîmes* ».

Je terminerai la brève présentation de cet ouvrage si riche de substance en me permettant d'adresser, au nom de la Revue, les plus chaleureux compliments à notre ami.

U. GIBERT.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
CHICAGO, ILLINOIS

